

# BORNAGES ET SERVITUDES : COMMENT RETROUVER LES ACTES ANCIENS LES DEFINISSANT ?



## Public concerné

Avocats, juristes

## Prérequis

Aucun

## Niveau de la formation

Niveau 1: Acquisitions des fondamentaux



## Durée

4 heures



## Lieu

Visio conférence\*



## Prix

280 € HT / 336 € TTC

25% remise Jeune Avocat



## Intervenant

Jean-Philippe Bodin  
Géomètre-expert

## Objectifs pédagogiques

- Connaître quels sont les services qui archivent les actes notariés et les publications des actes notariés
- Savoir de quelle manière solliciter et comment remplir les formulaires.
- Identifier des archives connexes utiles au bornage d'une propriété
- Comprendre le croisement de la chronologie des divisions cadastrales avec celle des actes notariés pour retrouver une limite de propriété

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, cas pratiques, questions/réponses

## Contenu

### > Séquence 1 : Recherches documentaires

- Contexte législatif
- Recherches hypothécaires
- Recherches notariales et cadastrales

### > Séquence 2 : Constat de limite

- Constat
- Nom du document produit et cas particuliers
- Ouverture vers les spécificités liées à la délimitation du domaine public

---

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

\*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

---

# BORNAGES ET SERVITUDES : COMMENT RETROUVER LES ACTES ANCIENS LES DEFINISSANT ?

## Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

## Support pédagogique

- Powerpoint
- Textes et jurisprudence
- Cas pratique

## Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation
- Cas pratiques

## Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

## Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

## Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



## Intervenant

Jean-Philippe Bodin  
Géomètre-expert

Jean-Philippe Bodin est un géomètre-expert possédant son propre cabinet à Rennes depuis 2010.

En plus de son travail en tant que géomètre-expert, il partage ses connaissances en tant que professeur dans cinq écoles.

De plus, Jean-Philippe Bodin est expert en bornage judiciaire près la Cour d'Appel de Rennes.

## Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

### 2h50 Séquence 1 : Recherche documentaire

5 mn Pause

### 50h Séquence 2 : Constat de limite

5 mn Pause

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction  
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H